

ALGERIE



Ma mémoire...

ÉTAT ACTUEL

DE

L'ALGÉRIE

GÉOGRAPHIE PHYSIQUE ET POLITIQUE

DE L'ALGÉRIE

1862

DIVISIONS CULTURALES

POPULATIONS

Européens. — La pacification de l'Algérie date à peine de 1847. Or, point de sécurité, point de colons ; on ne saurait donc s'étonner du peu d'empressement qu'ont mis les européens à s'établir en Afrique. Mais depuis la chute d'Abd-el-Kader et la soumission de la Grande-Kabylie, — c'est-à-dire, depuis que la conquête est achevée, — le nombre des émigrants augmente d'une manière continue, et il est probable que, dans un temps prochain, le chiffre de la population sera plus que doublé. Aujourd'hui, on trouve dans les trois provinces, aussi bien en territoire militaire qu'en territoire civil, des nationaux de tous les pays : Français, Espagnols, Italiens, Maltais, Allemands, Anglais, Belges, Suisses et Russes, donnent un effectif d'environ deux cent dix mille âmes.

Les Français ont apporté l'esprit d'initiative qui les distingue : à peine débarqués, et pleins de confiance en leurs forces, ils se sont mis à l'œuvre. Les uns ont défriché le sol, les autres ont édifié des villes; d'autres, enfin, insoucians du danger, amoureux de l'inconnu, ont suivi jusqu'au Désert nos bataillons.

Les Espagnols sont revenus cultiver, à l'ombre de notre drapeau, les champs dont ils avaient été les maîtres, et ils peuplent, en partie, la province d'Oran ;

Les Mahonnais sont les meilleurs colons du Sahel ; ils s'adonnent spécialement à la culture maraîchère.

Les Italiens et les Maltais, sobres, laborieux, acclimatés d'avance, initiés aux cultures locales qui ne diffèrent point des leurs, habitent plus particulièrement la province de Constantine.

Enfin, les Allemands et les Suisses, doués d'aptitudes particulières et façonnés au travail, ont fourni à la colonie leurs bras et leurs épargnes.

Tels sont les éléments divers qui constituent, en Algérie, la population européenne. — A l'heure présente, les différences de races sont encore nettement accusées, parce que chaque individu conserve les habitudes, les mœurs et le costume de son pays natal ; mais le temps nivèle tout et, avant un demi-siècle, Français et Espagnols, Allemands et Italiens se confondront, en Afrique, dans une seule famille, et l'Algérie ne comptera plus que des Algériens.

Juifs. — La conquête de la Régence a placé sous la domination de la France une population de 2,800,000 Indigènes, parmi lesquels vivaient, disséminés dans les villes du Tell et dans les ksours du Sahara, 30,000 Juifs exerçant, outre le commerce dont ils avaient le monopole, différentes industries, tels que la chaudronnerie, l'orfèvrerie et la confection des habits de luxe pour les deux sexes. Traités en ilotes par les sectateurs de Mahomet, battus, conspués à toute heure et par tous, ils opposaient au mépris général une immuable résignation et ne cherchaient qu'à se faire oublier.

Depuis, les choses ont complètement changé : les Juifs indigènes, émancipés par la France, n'ont plus à redouter la haine méprisante des Musulmans ; nos lois les couvrent de leur égide. — Mais si la France a pu les relever de l'état d'abaissement dans lequel ils vivaient depuis des siècles, elle n'a pu transformer leur caractère.

Il faut bien le reconnaître: les Juifs ont conservé leurs mœurs et leur existence propres ; ils sont restés franchement juifs. Actifs, rompus aux affaires, ils se glissent partout, dans les villes et dans les douars, dans les maisons et sous la tente ; vendent sur place en colportent leurs marchandises qu'ils livrent aux plus bas prix possibles, afin d'annihiler la concurrence européenne, font la banque ou l'usure, et, à eux seuls, absorbent presque tout le commerce intérieur de la colonie.

Arabes. — Les Indigènes se divisent en deux races distinctes ; la race Arabe et la race Kabyle, L'une et l'autre suivent le culte de Mahomet, mais elles diffèrent essentiellement entre elles par leur origine, leur langue, leurs mœurs et leur constitution sociale. Ceux des Arabes qui habitent les villes, et le nombre en est restreint, — sont appelés Maures par les Européens, et Hadars par les Indigènes; ce sont les hommes de la maison. Ils sont, généralement paresseux et pauvres.

Ceux qui vivent sous la tente ou le gourbi, et que l'on désigne sous le nom générique de Hal-el-Bled, habitent le Tell et le Sahara, — sont groupés en tribus, c'est-à-dire par grandes familles dont tous les membres sont rattachés entre eux par des liens plus ou moins étroits de parenté. — Mais ceci mérite explication. Les Arabes n'ont point, à proprement dire, de nom patronimique ; ceux qui sont, ou qui se croient issus d'une souche commune prennent le nom du fondateur de la famille, et c'est précisément cette famille qui, en se développant dans une longue suite de générations, a constitué la tribu ; la tribu des Beni-Sliman, par exemple, est formée de tous les descendants d'un personnage nommé Sliman (Salomon), ainsi des autres.

La tribu ainsi constituée, compte dans le gouvernement comme unité politique et administrative. A mesure qu'elle grossit, elle se fractionne naturellement en branches plus ou moins considérables appelées Ferkas ; ces fractions de tribus se fractionnent elles-mêmes en Douars. — Tout chef de famille, cultivateur ou pasteur, qui réunit autour de sa tente celles de ses enfants, de ses proches, de ses alliés, de ses fermiers ou bergers, forme ainsi un Douar (cercle de tentes) dont il est le chef naturel et qui porte son nom. C'est ainsi que par son épanouissement progressif, la race arabe a fini par couvrir la plus grande partie du pays. Les chefs des douars se réunissent en assemblée (Djemmâa) pour discuter entre eux les intérêts communs à la tribu ; ainsi, dans le Tell, on règle ou l'on modifie dans ces assemblées la répartition des terres de labour ; dans le Sahara, on combine les migrations qui doivent assurer de nouveaux pâturages aux troupeaux, ou préserver des razzias de voisins pillards. Nous indiquerons plus tard (organisation des indigènes), le rôle que jouent auprès des Djemmâa les chefs indigènes nommés et investis par l'autorité française. Une semblable constitution devait avoir, ce semble, la démocratie pour base ; il existe, cependant, chez les Arabes, une aristocratie qui domine le peuple et qui comprend, dans son ensemble, la noblesse d'origine, la noblesse militaire et la noblesse religieuse.

Est noble d'origine, Chérif (au pluriel Cheurfa), tout musulman qui peut, au moyen de lettres en règle, prouver qu'il descend de Fathma-Zohra, fille du Prophète, et de Sidi-Thaleb, oncle de ce dernier. Leur nombre est très considérable. — Avant la conquête, le Chérif était sujet aux lois, mais il devait être jugé par ses pairs. Le titre de chérif peut s'acquérir par des services signalés rendus à l'islamisme, ou par des faits particuliers. Tout chrétien, par exemple, qui embrasse le mahométisme peut même devenir Chérif ; mais un juif ne peut jamais prétendre à ce titre : il faut même que quatre-vingt-dix-neuf générations de sa race se soient succédées, depuis sa conversion, pour qu'il soit regardé comme un vrai musulman. La noblesse militaire est formée par les Djouâd, qui descendent de familles anciennes et illustres, et par les Douaouda, rejeton de la tribu des Koraïche, dont Mahomet et sa famille faisaient partie.

La noblesse religieuse, héréditaire comme les précédentes, mais qui peut s'acquérir par des faits exceptionnellement méritoires, est celle des Marabouts. — Le marabout, spécialement voué à l'observation des préceptes du Coran, en impose à la foule qui voit, en lui le représentant du Prophète. Riche ou pauvre, ignorant ou érudit, il exerce sur l'esprit des musulmans une influence proportionnée à son savoir-faire ; nous en reparlerons. Les mêmes hommes peuvent appartenir, à la fois, à la noblesse militaire et à la noblesse religieuse, tel était Abd-el-Kader.

Les gens du Tell diffèrent essentiellement de ceux du Sahara par les habitudes qu'ont Créées aux uns et aux autres les nécessités mêmes de l'existence matérielle. Les premiers sont laboureurs, les autres pasteurs ; ceux-là ne déplacent leurs douars que dans une zone restreinte et pour obéir aux exigences de la culture ou du climat ; les pasteurs, au contraire, ont besoin d'effectuer de lointains mouvements, soit pour procurer de nouveaux pâturages à leurs nombreux troupeaux, soit pour se rapprocher des points où ils peuvent échanger les laines contre les grains qui leur manquent.

Kabyles. — L'origine de la nationalité kabyle ou berbère a été l'objet des recherches le plus persévérantes et, malgré de savantes controverses, elle n'est pas encore bien fixée. Néanmoins, il est généralement admis que Kabyles ou Berbères ne sont autres que des descendants des Aborigènes, qui se sont soustraits au mélange des différentes invasions.

Le cadre étroit que nous avons à remplir ici exclut les grands tableaux ; on nous permettra cependant, de tracer une rapide esquisse de mœurs. Il existe des tribus kabyles dans toutes les parties de l'Algérie, mais plus particulièrement dans les parties montagneuses. Ainsi, les Traras, dans la province d'Oran ; presque

tous les indigènes de l'Ouarsenis et du Djurjura, dans la province d'Alger ; les Ouled-Daoud, les Aurès et les Amamra, dans la province de Constantine ; les Beni-M'zab, sur la limite du Sud, et beaucoup d'autres appartiennent à la race kabyle. Nous avons dit que les Kabyles diffèrent des Arabes ; les faits abondent qui le prouvent ; nous invoquerons le témoignage d'auteurs contemporains. « L'Arabe, dit M. Daumas, — le poétique historien de la Grande-Kabylie, — l'Arabe déteste le travail ; pendant neuf mois de l'année, il ne s'occupe que de ses plaisirs. Le Kabyle, lui, travaille énormément et en toute saison ; la paresse est une honte à ses yeux. L'Arabe est menteur ; le Kabyle a horreur du mensonge. L'Arabe, dans la guerre, procède, le plus souvent, par surprise ou par trahison ; le Kabyle prévient toujours son ennemi, etc., etc. » — Faut-il des traits plus caractéristiques encore ? M. Aucapitaine a buriné quelque part le portrait que voici :

« Le Kabyle et l'Arabe n'ont qu'un point de contact : leur haine réciproque. Le mépris du montagnard travailleur pour l'habitant paresseux de la plaine ne peut être comparé qu'à l'orgueilleux dédain du cavalier de la tente pour l'habitant de la maison de pierre. Là, en effet, est la différence caractéristique des deux nationalités. L'Arabe, à l'esprit indolent, est le type de la vie nomade ; le Kabyle aime par-dessus tout le foyer domestique, sa maison, son village ; artisan infatigable, il laboure, sème, récolte, enterre. Pendant l'hiver, devenu forgeron, menuisier, il fabrique les instruments de son travail. Été comme hiver, par le soleil ou par la pluie, sa vie est un labeur perpétuel.

» Le Kabyle suit la loi naturelle des peuples montagnards ; il émigre dans les plaines. Chaque année, les plus jeunes descendent travailler au moment des moissons. D'une sobriété à toute épreuve, vêtu d'une mauvaise gandoura (chemise), d'un bournous en guenille, nu-tête, les jambes garnies de peaux, il recueille, à la sueur de son front, le modeste pécule qui lui permettra d'avoir un fusil, une femme, une maison. Parfois, il se fait soldat, soit à Tunis, soit dans les corps indigènes à la solde de la France. »

Et plus loin :

« Autant l'Arabe est à la fois vaniteux et mendiant, autant le Kabyle, froid, dédaigneux, sera fier même avec les plus grands ; il méprisera vos cadeaux, et la cupidité du Maure n'a point d'écho dans son cœur.— Un Arabe vous baise la main et vous accable de salutations ; le montagnard vous saluera, mais si vous ne faites pas attention à sa politesse, il pourra bien faire parler la poudre au marché prochain.»

Le principe démocratique est la base du gouvernement kabyle. Chaque tribu se subdivise en fractions, qui se partagent elles-mêmes en décheras. Chaque déchera forme une commune ; chaque commune a autant de karoubas qu'il y a de familles distinctes. Les membres d'une même karouba nomment un dahman qui les représentera au conseil (Djemâa). Le président de la djemâa est l'Amin. — L'amin est en même temps, dans le village, maire et, chef du pouvoir judiciaire et militaire. Il est nommé à l'élection par l'assemblée, réélu tous les ans, lorsqu'il a contenté le plus grand nombre, non réélu s'il n'a pas su commander. Il est, entre la commune et l'autorité française, l'intermédiaire naturel, et, comme tel, responsable de la tranquillité publique. Il prévient les abus, défend le faible contre le fort, et, à l'occasion, veille aux intérêts de l'absent. Tous les amins de la tribu nomment à l'élection un Amin-el-Oumena (amin des amins), qui est le chef politique de la tribu. L'alliance de plusieurs djemâas constitue le soff.

Soff veut dire en arabe, rang ; on est d'un soff, c'est-à-dire on se range d'un parti ; — mais pour mieux faire comprendre l'état social des Kabyles, nous extrairons d'un rapport officiel l'exposé qui va suivre :

« L'esprit de soff est général ; pas un kabyle n'en est exempt. Il y a dans cet état de choses source à bien des désordres. Qu'un kabyle, par exemple, se croie lésé, que la djemâa ne lui ait pas donné droit, ou qu'il se soit cru maltraité par un homme d'un soff étranger, aussitôt il fait appel aux siens, la partie adverse en fait autant, et voilà deux masses en présence, soit dans la même tribu, soit dans le même village ; si une influence tierce n'intervient à temps, le sang coule ; les soffs existent plus haineux, avec plus de raison d'être encore, et les suites du mal en augmentent les causes. — Au moindre ombrage que prend dans un village le soff prépondérant, des gardes de nuit sont placés dans les tourelles crénelées qui flanquent la crête où chaque village est bâti, et où on ne peut parvenir sans être signalé et reconnu de loin. Si les hommes, pour leurs travaux, descendent de leur forteresse, les femmes veillent, et au moindre groupe qui se forme dans la

campagne, elles apportent la poudre et les armes; les bergers vont en nombre et armés dans les endroits écartés. Tout le monde se garde : c'est la guerre au repos.

» Cet état de choses désastreux, qui faisait de chaque village une place forte, de chaque habitant un partisan au guet, et du voyageur un ennemi traqué de toutes parts, paralysait le commerce et l'industrie. La misère fut quelquefois si grande, qu'on inventa dans les montagnes de la Kabylie la trêve de Dieu, comme chez nous au moyen âge. Le droit des neutres fut reconnu, et les voyageurs étrangers purent, sauvegardés par un Anaya, traverser les camps rivaux des Kabyles. — L'anaya (en français, protection), paroles ou signes, est un sauf-conduit ; il indique, sous la responsabilité de celui qui l'a accordé, le caractère neutre et inviolable du voyageur à qui il est donné. C'était, en temps de guerre, une sorte de droit des gens que tous les partis, que toutes les tribus avaient consenti. Ce droit fut généralement respecté ; c'eût été une cause générale de guerre contre la tribu qui l'aurait violé, et il s'est attaché un tel prestige à ce mol, qu'aujourd'hui, lorsque deux ou plusieurs hommes sont près d'en venir aux mains, si une femme, un enfant même s'écrie : « Je jette entre vous l'anaya du village, » la dispute cesse aussitôt. Une amende très forte punirait ceux qui n'auraient pas obéi. »

Les Kabyles du Djurjura, que les Romains ni les Turcs n'avaient pu soumettre, jouissaient encore en 1857 de leur entière indépendance. L'expédition de M. le maréchal Randon les a placés sous la domination de la France qui leur a conservé leurs antiques institutions, en y introduisant, toutefois, les améliorations dont elles sont susceptibles. Ainsi, le Gouvernement s'est réservé le choix de chaque amin-el-oumena.

Corporations Indigènes. — Les Indigènes qui viennent de l'intérieur exercer momentanément leur industrie dans les principales villes du Tell, sont désignés sous le nom générique de Berranis (étrangers) ; artisans ou manœuvres, ils arrivent de la Kabylie, de Biskra, des oasis du Mزاب, du pays des Nègres et forment une population flottante qui vit du produit de son travail. Le Kabyle s'emploie comme manœuvre et comme ouvrier agricole ;

Le Biskri, comme portefaix ou batelier ;

Le Mozabite, comme baigneur, boucher, épicier ou marchand au détail ;

Le Nègre blanchit les maisons. Tous sont actifs et laborieux ; mais tous aiment l'argent ; et pour économiser le pécule qu'ils amassent sou par sou, et qu'ils emporteront plus tard au pays natal, ils vivent à la façon des bohémiens, — sans résidence fixe. La nuit venue, ils s'entassent, pêle-mêle, dans les cafés maures et les bazars, ou couchent en plein air, drapés sous leurs guenilles.

On conçoit qu'une pareille population pourrait devenir un danger si elle n'était incessamment surveillée ; les Berranis sont donc divisés, suivant leur origine, en corporations placées sous le contrôle d'Amins, c'est-à-dire de syndics nommés par l'Administration française locale. — Chaque Berrani est astreint à se munir d'une plaque qui porte le nom de sa corporation et un numéro correspondant à un registre déposé à la préfecture ou à la sous-préfecture.

Malte-Brun, Victor-Adolphe, Ehrard (ill.). La France illustrée : géographie, histoire, administration et statistique. 1884.

Source gallica.BnF.fr

